

## Idées sur le DH

Réseaux RDH janvier 2009 Numéro 24



# **Ethique du Développement et Développement humain**

Des Gasper  
Institute of Social Studies, La Haye

### **Qu'est-ce que « l'éthique du développement » ?**

« L'éthique du développement » est comparable à l'éthique des affaires, à la déontologie médicale, à l'éthique environnementale et à d'autres domaines similaires d'éthique appliquée. Chaque domaine d'application génère des questions éthiques sur les priorités et les procédures, les droits et les devoirs. Tout d'abord, l'éthique du développement peut être considérée comme un domaine d'intérêt, un ensemble de questions sur les principaux choix de valeur concernant les processus de développement social et économique. Qu'est-ce qui constitue un bon développement ou un développement « réel » ? Comment doivent être partagés ces bénéfices et les coûts afférents au sein de la génération actuelle et entre les générations ? Qui décide et comment ? Quels droits des individus doivent être respectés et garantis ? Par exemple, dans l'industrie textile, le commerce du sexe, le « commerce compassionnel » dans les services de soins et le commerce des organes humains, à partir de quand le libre choix au sein du marché devrait-il plutôt être vu comme le signe d'un comportement désespéré de la part de personnes n'ayant que très peu de possibilités de choix réels ? A côté de ces questions d'éthique en matière de politiques viennent s'ajouter les nombreux choix, questions et réflexions dans le cadre de la vie professionnelle et des échanges quotidiens. (Glover 1995, Goulet 1988 et Hamelink 1997 présentent des listes plus détaillées de ces ensembles de questions).

Deuxièmement, l'éthique du développement se retrouve dans le corpus de recherche qui a essayé de traiter ces questions, et dans les séries de réponses qui y ont été apportées. Ceci inclut le travail réalisé bien avant l'apparition du terme « éthique du développement » ; par exemple, nous trouvons des déclarations sur certaines des questions mentionnées ci-dessus chez des écrivains du 19<sup>e</sup> siècle tels que John Stuart Mill et Karl Marx. Ceci comprend également les travaux actuels qui n'utilisent pas nécessairement le terme « éthique du développement » mais traitent nombre de ces questions, par exemple *Making Globalization Work* de Joe Stiglitz.

Troisièmement, et avec un lien plus direct, nous avons également les travaux qui utilisent le terme « éthique du développement ». Son créateur, si tant est que quelqu'un puisse se prévaloir de ce titre, était l'économiste Louis Lebert (1897-1966) qui a dirigé un groupe appelé

*Économie et Humanisme*, ayant d'abord travaillé en France et par la suite dans de nombreux autres pays. Un travail similaire est apparu en espagnol, en portugais et dans d'autres langues. Celui qui est crédité pour avoir relié ces différentes traditions et les avoir diffusées dans le monde anglophone était le planificateur social américain polyglotte Denis Goulet (1931-2006), par exemple dans son livre *The Cruel Choice* (1971). D'autres, tels David Crocker, ont relié les travaux de Goulet aux traditions de recherche sur le développement humain, les droits de la personne et la démocratie participative. Le travail sur l'éthique du développement comprend de nombreux travaux d'auteurs qui, comme Crocker, ont été très actifs dans l'approche du développement humain.

Quatrièmement, et avec un lien encore plus direct, l'éthique du développement est le courant de travail qui a par ailleurs souligné le besoin d'un agenda d'éthique du développement et essayé d'institutionnaliser ce domaine, dans des publications, des associations, des réseaux et des cours universitaires. L'International Development Ethics Association (Association internationale de l'Éthique du Développement) a été fondée en 1987 (<http://www.development-ethics.org/>).

### **Quel rôle pour « l'éthique du développement » ?**

Le rôle principal pour l'éthique du développement est celui d'un espace de travail interdisciplinaire où diverses disciplines, préoccupations et approches se retrouvent, plutôt que d'être simplement une sous-discipline universitaire dans le domaine de la philosophie. C'est seulement de cette manière qu'elle peut avoir un impact réel et important sur les méthodes, les mouvements et l'éducation. Puisque l'éthique est une branche de la philosophie, on trouve en partie les travaux sur l'éthique du développement en tant que créneau de l'éthique appliquée dans les cercles universitaires. Cependant, tout comme l'éthique environnementale n'est certainement pas uniquement abordée par des philosophes spécialistes de cette discipline, le travail sur l'éthique du développement regroupe des personnes provenant d'une gamme étendue de disciplines. Les types d'immersion nécessaires, dans des contextes particuliers ayant chacun leur propre réalité, et en essayant de comprendre et d'influencer les méthodes et les systèmes qui structurent les pratiques habituelles, doivent être entrepris par les personnes venant de et étant toujours en contact étroit avec des milieux disciplinaires et professionnels spécifiques.

Pourquoi se préoccuper de cette question « d'éthique du développement » si l'on travaille dans le cadre de l'approche du développement humain et de l'approche des capacités ?

Les réflexions sur le Développement humain, telles qu'elles sont formulées par Mahbub ul Haq, Paul Streeten et d'autres, contiennent à la fois une dimension éthique et une théorie des interconnexions. Toutes deux sont nées en réaction à la perspective traditionnelle existant en Économie. Le principe d'interconnexion suggère que les liens qui ne sont pas médiatisés et mesurés par des instruments économiques sont souvent fondamentalement importants : par exemple, les liens entre une répartition des revenus trop inégale et la malnutrition et ceux entre une capacité d'apprentissage réduite et une capacité limitée de gagner sa vie à long terme, ou bien les liens entre les systèmes commerciaux internationaux inégaux et les pressions sociétales et les conflits dans les pays à faibles revenus. Les « effets secondaires » et « dégâts collatéraux » sont très étendus ; ils sont seulement marginaux en termes de l'attention qu'on leur prête bien souvent, et non pas marginaux par leur fréquence et leur importance humaine. « Certains en profitent, d'autres pas », remarque Michael Cernea. Le principe d'interconnexion renforce l'agenda d'éthique et fournit également une portée bien plus grande aux explications – ceci entraîne un intérêt accru pour les « effets secondaires néfastes » pour certains, par exemple quand un plus grand pouvoir d'achat et un plus grand pouvoir politique pour certains groupes rend la nourriture inabordable pour les groupes les plus faibles ou entraîne leur déplacement des terres que les individus les plus puissants veulent aujourd'hui s'approprier. La perspective éthique explicite et l'approche des capacités avancent que les principes éthiques incarnés par l'économie de marché ne suffisent pas à la politique publique ; les valeurs du marché sont importantes, surtout dans le sens où elles soutiennent des « états » ou des « actions » valables. Cet élément de la théorie du développement humain est vital, mais il est

loin de nous donner un fondement éthique complet ; par exemple, il ne nous dit pas comment gérer les conflits parmi et au sein « d'états et d'actions » valorisés différemment par des individus différents. Pour réfléchir au sens éthique de « l'humain », et au commerce et à la main-d'œuvre des ateliers de misère, au déplacement forcé ou à la déontologie professionnelle, les réflexions sur le développement humain peuvent de manière très utile s'appuyer sur les discussions ayant déjà eu lieu sur l'éthique du développement. (Voir par ex. : Esquith ed. 2009; *Ethics and Economics*, 4(2); Hamelink ed. 1997; Quarles van Ufford & Giri eds. 2003; Schwenke 2007, 2008)

### **Pourquoi se préoccuper « d'éthique du développement » quand on a déjà une tradition des droits de la personne ?**

Penser en terme de droits est inestimable mais insuffisant : les droits sont parfois en opposition, on ne peut pas systématiquement analyser toutes les valeurs pertinentes en termes de droits, et le vocabulaire spécifique aux droits de manière isolée court le risque de devenir rigide et légaliste, figé dans des formes et institutions souvent peu accessibles aux pauvres. La Commission mondiale sur les Barrages a montré pourquoi il faut des processus de négociation équitables et respectueux en plus des déclarations de droits. Il faut une base de valeur plus riche que le simple fait de s'appuyer sur les droits ou les capacités ou même les deux conjointement, et il faut prêter attention aux racines, aux processus et aux formats du raisonnement éthique, ainsi qu'aux attitudes compassionnelles et d'engagement. Une des raisons pour lesquelles la réflexion sur la sécurité humaine a pris de l'ampleur, c'est parce qu'elle s'appuie sur une vision beaucoup plus large de la personnalité humaine, des émotions, de la sociabilité et de l'expérience vécue que celle qui a été utilisée dans les réflexions sur les droits de la personne et le développement humain. Il faut donc se poser la question suivante : Quel est le minimum « humain » que chaque individu a le droit de protéger, par-delà la possession d'une série de préférences et de capacités de choix raisonnés ? Un ouvrier du textile exploité et un vendeur de rein ont peut-être consciemment fait des choix raisonnés. La réflexion sur la sécurité humaine est reliée aux racines de la psychologie humaniste, de la philosophie humaniste et de la vie morale quotidienne qui nourrissent également la réflexion et les écrits connexes de Goulet sur l'éthique du développement. Par ailleurs, en réfléchissant aux modes de vie responsables ou aux formes de conseils et d'influence responsables et respectueuses (et donc plus efficaces), ou en essayant d'interpréter et de combattre la corruption, on peut élaborer et utiliser des codes de droits et de devoirs mais il faut encore plus que cela.

La discussion sur les questions et principes éthiques est parfois ressentie comme gênante, mais on ne peut pas l'éviter. En tant qu'êtres humains, nous abordons nos vies avec des notions sur ce que sont les objectifs, droits et respect appropriés, et ces idées demandent toute notre attention, pour une meilleure compréhension, pour la négociation, ainsi que pour notre orientation et notre motivation.

### **Quelques documents de référence :**

1. Crocker, D.A., 1996. International Development Ethics. A short on-line introduction at: <http://www.bu.edu/wcp/Papers/OApp/OAppCroc.htm>.
2. Crocker, D.A., 2008. *Ethics of Global Development – Agency, Capability and Deliberative Democracy*, Cambridge University Press.
3. Esquith, S., & F. Gifford, eds., 2009 (in press). *Capabilities, Power and Institutions: Towards a More Critical Development Ethics*, Pennsylvania State University Press.
4. *Ethics and Economics*, 4(2) [<http://ethics-economics.com/Volume-4-Numero-2.html>]. Selected papers from a 2006 International Development Ethics Association conference in Uganda.
5. Gasper, D., 2004. *The Ethics of Development*, Edinburgh: Edinburgh University Press (and 2005: South Asia edition, Delhi: Sage). A general overview and textbook.
6. Gasper, D., 2007. Human Rights, Human Needs, Human Development, Human Security. *Forum for Development Studies* (NUPI, Oslo), 2007/1, 9-43.

7. Gasper, D., 2008. Denis Goulet and the Project of Development Ethics: Choices in methodology, focus and organization. *Journal of Human Development*, 9(3), 453-474.
8. Gasper, D., & A. Lera St. Clair (eds.), 2009 (in press). *Development Ethics*, Aldershot: Ashgate. A selection of work from across development ethics.
9. Glover, J., 1995. The Research Programme of Development Ethics. Pp.116-39 in Nussbaum, M. and Glover, J., eds. (1995) *Women, Culture, and Development: A Study of Human Capabilities*, Oxford: Oxford Univ. Press.
10. Goulet, D., 1971. *The Cruel Choice*. New York: Atheneum.
11. Goulet, D., 1988. Tasks and Methods in Development Ethics, *Cross Currents*, 38(2), 146-163.
12. Goulet, D., 2006, *Development Ethics at Work: Explorations 1960-2002*, New York: Routledge.
13. Gunatilleke, G., Tiruchelvam, N., Coomaraswamy, R. (eds.) 1983. *Ethical Dilemmas of Development in Asia*, London: Lexington Books.
14. Hamelink, C., 1997. Making Moral Choices in Development Co-operation: The Agenda for Ethics. In Hamelink (ed., 1997), pp. 11-24.
15. Hamelink, C. (ed.), 1997. *Ethics and Development - on making moral choices in development co-operation*, Kampen, Netherlands: Uitgeverij Kok.
16. Quarles van Ufford, P., & A.K. Giri (eds.) 2003. *A Moral Critique of Development*. London: Routledge.
17. Schwenke, C. (2007), *Formulating and Implementing an Effective Code of Ethics: Guidance Manual for Public Institutions*. Washington, DC: Inter-American Development Bank.
18. Schwenke, C. (2008), *Reclaiming Value in International Development: The Moral Dimensions of Development Policy and Practice in Poor Countries*, Westport, CT: Greenwood Press.
19. Stiglitz, J. (2007), *Making Globalization Work*, expanded edition, New York: W.W. Norton.

**Remarque: Idées sur le DH (HD Insights) sont des contributions des membres du réseau et ne représentent pas nécessairement les opinions du PNUD.**